

Paris, le 14 avril 2014

Madame la garde des Sceaux,

Vous savez que depuis sa création en 1968, le Syndicat de la magistrature travaille à l'élaboration d'une doctrine vivante, instruite de la diversité des pratiques judiciaires et nourrie de valeurs démocratiques. Nous tirons de cette réflexion des revendications concrètes pour que l'institution judiciaire soit à la hauteur de ses missions, et les 200 propositions contenues dans le projet « *Pour une révolution judiciaire : refonder la justice au service de la démocratie* » sont régulièrement complétées, enrichies et développées.

« S'il y a beaucoup à défaire, il y a aussi beaucoup à faire, dans le respect des personnes, des métiers et des valeurs qui fondent la justice ».

C'est par ces mots que nous avons conclu le courrier adressé le premier juin 2012 à l'ensemble des magistrats, pour rendre compte de notre premier échange après votre entrée en fonction.

Nous ne vous avons alors pas caché que vous héritiez d'une justice défigurée, et pas seulement par les graves régressions enregistrées les dix années précédentes. L'enjeu n'était donc pas seulement de rompre avec le « *sarkozysme* » en matière judiciaire, mais avec tout ce qui avait fait jusque-là obstacle à l'avènement d'une justice pleine et entière, c'est-à-dire **réellement indépendante, égalitaire et protectrice des libertés**.

L'indépendance de la justice, nous vous disons à nouveau que le Syndicat de la magistrature ne la veut pas au bénéfice des magistrats, mais bien dans l'intérêt des citoyens. Elle doit être un devoir pour les premiers, une garantie pour les seconds. Encore faut-il une volonté politique pour l'asseoir dans les textes. La réforme tant attendue du Conseil supérieur de la magistrature doit avoir lieu et elle ne peut pas se limiter à un avis conforme pour la nomination des magistrats du parquet. Le CSM doit se voir confier les propositions de nomination de tous les

magistrats, du siège comme du parquet, ainsi que la gestion de leur entière carrière. Vous avez bien compris que nous luttons pour une justice à l'abri des pressions, et de toutes les pressions. Un CSM rénové, pluraliste et doté de pouvoirs étendus est indispensable, de même qu'un statut plus protecteur pour les magistrats du parquet et du siège dans les fonctions les plus exposées.

Le Syndicat de la magistrature plaide notamment pour une nomination des juges des libertés et de la détention par décret. L'indépendance de ces magistrats particulièrement exposés aux pressions est en effet fortement malmenée au quotidien dans leurs juridictions. Malgré nos objections, sur la forme comme sur le fond, vous avez décidé de faire examiner en commission permanente d'études un projet de décret relatif au « *fonctionnement interne des juridictions* » totalement indigent et qui ne modifiera en rien le mode de gouvernance actuel des juridictions. Vous avez refusé d'introduire un souffle démocratique au sein des juridictions par la reconnaissance aux personnels de justice (magistrats et personnels de greffe) d'un droit de vote réel – par avis conforme – sur les orientations de la juridiction. Vous pouviez au moins profiter de ce texte pour instaurer un avis conforme de l'assemblée générale sur la désignation des JLD, comme nous vous l'avions demandé... en vain !

Le service public de la justice a vocation à assurer l'égalité de traitement entre tous les justiciables. Nous attendons vainement un plan d'urgence de nature à le mettre en capacité d'assurer ses missions. Il s'agit de rompre avec les méfaits de la « *révision générale des politiques publiques* », et certainement pas d'y substituer une nouvelle politique gestionnaire sous couvert d'une réforme structurelle estampillée « *21^{ème} siècle* ». Nous vous demandions de restaurer en priorité la justice de proximité et de renforcer les juridictions d'instance confrontées aux litiges du quotidien et à la lourde tâche de révision des mesures de protection des majeurs. En retour, elles n'ont reçu que des injonctions sans soutien et les tribunaux d'instance sont maintenant menacés de disparition au sein d'une juridiction unique, composée de magistrats et personnels de greffe flexibles et mutualisables ! La fusion annoncée des tribunaux d'instance et des tribunaux de grande instance, la transformation de tous les personnels de justice en « *placés* » déplaçables à l'envi ne sont pas acceptables. Cette réforme en trompe-l'œil du fonctionnement des juridictions et ces dispositifs gestionnaires, présentés comme déjà actés, ont sonné pour le Syndicat de la magistrature la fin du dialogue et le retrait de la concertation nationale que vous aviez initiée.

Ce rejet n'est pas isolé : la colère s'exprime sur les marches des palais, et de toute part nous remontent des motions et procès-verbaux d'assemblées générales qui s'opposent à la suppression des tribunaux d'instance et réclament une revalorisation indiciaire des personnels de greffe non conditionnée à un transfert de compétences.

Renouer avec les libertés, permettre à l'autorité judiciaire d'en être la gardienne efficace et promouvoir une justice pleinement respectueuse de l'humain, nous avons cru comprendre que vous partagiez cette ambition... Vous avez décidé de poursuivre votre mission, et l'heure du bilan est donc repoussée. Mais allez vous enfin rompre avec le dogme du tout sécuritaire ? Il est ici question notamment de la réforme pénale, de son contenu, de la justice des mineurs, de la rétention de sûreté, de la décroissance pénale, de lutte contre la surpopulation carcérale, de la réglementation des contrôles d'identité, des fichiers, du sort réservé aux étrangers et aux personnes dites roms, ainsi que des audiences délocalisées dans les centres de rétention administrative ou les zones d'attente.

« S'il y a beaucoup à défaire, il y a aussi beaucoup à faire... ». Mais ne rien faire, quelle défaite ce serait !

Sans faiblesse ni complaisance, le Syndicat de la magistrature continuera donc à défendre une autre conception de la justice.

Nous vous prions de croire, Madame la garde des Sceaux, en l'assurance de notre plus haute considération.

Pour le Syndicat de la magistrature,
Eric Bocciarelli, secrétaire général